

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 6 février 2012, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Est absent :

Éric Blanchette

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2012-02-37**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 9 janvier 2012 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Gestion administrative ;
  - 6.1. Départ de madame Angèle Brochu ;
  - 6.2. Embauche de deux techniciennes en administration ;
  - 6.3. Signature des effets bancaires et autres documents ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 janvier 2012 ;
9. Comptes à recevoir ;
  - 9.1. Vente pour non-paiement de taxes ;
  - 9.2. Comptes à radier ;
10. Inspection municipale ;
  - 10.1. Travaux à autoriser ;
  - 10.2. Véhicules municipaux ;
    - 10.2.1. Acquisition d'un camion de services ;
      - 10.2.1.1. Achat d'accessoires ;
    - 10.2.2. Dépôt de soumissions pour vente ;
      - 10.2.2.1. Camion de voirie GMC 1993 ;
      - 10.2.2.2. Camion autopompe GMC 1967 ;
11. Inspection en bâtiments ;

- 11.1. Émission des permis ;
- 11.2. Dossiers des nuisances ;
- 12. Sécurité incendie ;
  - 12.1. Demandes du directeur ;
  - 12.2. Programme régional de sensibilisation pour les entreprises agricoles ;
- 13. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 13.1. Remplacement au poste de secrétaire du comité ;
- 14. Centre multifonctionnel ;
  - 14.1. Ronam Constructions inc. ;
    - 14.1.1. Recommandations de paiement no 8 révisé ;
  - 14.2. Bibliothèque municipale/scolaire ;
    - 14.2.1. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;
      - 14.2.1.1. Contrat d'exécution d'oeuvre d'art ;
- 15. Centre municipal ;
  - 15.1. Ancien local de la bibliothèque ;
    - 15.1.1. Mandat en architecture ;
- 16. Développement industriel ;
  - 16.1. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur ;
  - 16.2. Promesses d'achat ;
    - 16.2.1. Monsieur Luc Doyon ;
    - 16.2.2. Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. ;
- 17. Recherche en eau - secteur ouest ;
  - 17.1. Honoraires professionnels - rédaction de notes techniques des trois (3) puits ;
- 18. Budget 2012 ;
  - 18.1. Assurances générales - renouvellement et prime ;
  - 18.2. Conditions salariales ;
  - 18.3. Subventions aux organismes à but non lucratif ;
- 19. Station d'épuration ;
  - 19.1. Achat d'équipement ;
- 20. Élections municipales ;
  - 20.1. Reconduction de la division en districts électoraux ;
- 21. Divers ;
  - 21.1. Autres questions ;
- 22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2012-02-38**

#### **3.1. Séance ordinaire du 9 janvier 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens questionnent relativement à l'état de la situation concernant l'entretien des rues privées et à savoir le fonctionnement du personnel de la bibliothèque. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes.

## **5. CORRESPONDANCE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2012-02-39**      **Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - soirée «spectacle amateur - nouvelle génération»**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un (1) membre à assister à la soirée «spectacle amateur - nouvelle génération» organisée par la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 22 mars 2012 au centre Caztel de Sainte-Marie, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2012-02-40**      **Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - journée internationale de la femme**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à participer à un dîner conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de la Journée internationale de la femme, qui se tiendra le 8 mars 2012, à Scott, au coût de trente-cinq dollars (35,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2012-02-41**      **Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - congrès 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'inscription du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen, au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, qui se tiendra les 26, 27 et 28 avril 2012 au Fairmont Tremblant, au coût de six cent trente-deux dollars et trente-six cents (632,36 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2012-02-42**      **Association des directeurs municipaux du Québec - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et

secrétaire-trésorière à participer aux formations «Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels» et «Les nouvelles obligations du directeur général» qui se tiendront à Saint-Georges, le 28 février 2012, au coût de deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (298,94 \$), incluant les taxes.

### Adoptée

Le conseil convient :

- de n'entreprendre aucune action suite à la mise en demeure relative aux infiltrations d'eau dans le sous-sol de la résidence située au 309 rue Fortier ;
- de laisser le propriétaire effectuer les démarches nécessaires relativement à une sortie d'égout pour le branchement de deux ou trois terrains situés sur la rue Sainte-Geneviève bornant le chemin des étangs et ce, selon les options discutées ;
- de prendre note :
  - de l'invitation à assister à une rencontre d'information qui aura lieu le 14 février 2012, concernant une démarche d'accompagnement des municipalités en regard à un nouveau programme d'économie d'énergie pour la région, organisée par la Conférence régionale des élus(es) de la Chaudière-Appalaches ;
  - de l'inscription du directeur des travaux publics à une rencontre d'informations gratuite organisée par le Service d'achat pour les municipalités (SAM) relative à l'entretien des routes et l'illumination, qui se tiendra à Lévis le 22 février 2012 ;
- de transmettre l'invitation à participer au programme Emplois d'été Canada 2012 aux responsables de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière, du Centre municipal, du Comité des loisirs et de la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent ;
- de vérifier la pertinence à soumettre une candidature pour «Médailles du Lieutenant-gouverneur pour les aînés» dont la date limite est le 1<sup>er</sup> mars 2012 ;
- d'informer la directrice de l'école Barabé-Drouin de l'opportunité de participer gratuitement au programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- vernissage et dévoilement des gagnants de la 9<sup>e</sup> édition du concours d'œuvres d'art au Musée Marius-Barbeau ;
- invitation à se procurer des bracelets «Non à l'intimidation» ;
- achat de billets pour le tirage d'une toile dont les profits permettront de conserver en parfait état la gare de Vallée-Jonction ;
- déjeuner-conférence «La réussite en affaires parlons-en» organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce ;
- inauguration du bureau de BPR à Beauceville ;
- activités et formations de la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches ;
- appui financier :
  - pour une participation à la campagne d'envergure provinciale de signature du formulaire «Vous n'entrerez pas chez nous» dans le dossier du gaz de schiste ;
  - à la campagne annuelle de Moisson Beauce ;
- formation concernant l'analyse du projet provincial de protection des sources d'eau organisée par la Coalition citoyenne gaz de schiste Beauce-Etchemin.

## **6. GESTION ADMINISTRATIVE**

### **6.1. Départ de madame Angèle Brochu**

Le conseil prend acte du départ de madame Angèle Brochu en date du 28 janvier 2012. Monsieur le maire remercie madame Brochu pour ses vingt (20) années de bons et loyaux services et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

2012-02-43

### **6.2. Embauche de deux techniciennes en administration**

ATTENDU QUE par les résolutions 1991-10-113 et 2011-12-414, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'embauche respective de mesdames Angèle Brochu et Lucie Gonthier ;

ATTENDU QUE mesdames Brochu et Gonthier ont quitté leur emploi respectivement le 28 janvier 2012 et le 23 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré les candidates détenant les critères pertinents pour combler les postes vacants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine l'embauche de mesdames Evelyne Boutin et Claudia Gravel, à titre de techniciennes en administration, effective le 19 janvier 2012, au salaire de base en vigueur majoré de onze pour cent et soixante-cinq centièmes (11,65 %), et ce, selon la politique en vigueur à la municipalité.

QUE le conseil assure l'accompagnement requis par le personnel en place, le soutien externe nécessaire et la formation professionnelle appropriée auxdites techniciennes.

Adoptée

2012-02-44

### **6.3. Signature des effets bancaires et autres documents**

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-12-402A, madame Angèle Brochu était autorisée à signer tous les chèques et ordres de paiement au nom de la municipalité de Saint-Isidore, au folio numéro 7502 ;

ATTENDU QUE madame Brochu a cessé ses fonctions au sein de la municipalité en date du 28 janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise madame Louise Chabot, adjointe administrative, à signer tous les chèques et ordres de paiement tirés au nom de la municipalité de Saint-Isidore, au folio 7502, et autres documents, en remplacement de madame Angèle Brochu et ce, en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

2012-02-45

## **7. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

prélèvements nos 1298 à 1309 inclusivement, chèques nos 8767 à 8840 inclusivement, (les chèques nos 8831, 8834, 8835, 8841 et 8776 sont annulés) et les salaires, totalisant cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt dollars et soixante-quatorze cents (187 980,74 \$).

QUE le conseil convient de ne pas défrayer les comptes suivants :

- Génératrice Drummond 509,79 \$
- Laboratoires Environex 8 936,28 \$
- Matériaux St-Isidore inc. 151,90 \$

Adoptée

## **8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 JANVIER 2012**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 31 janvier 2012.

## **9. COMPTES À RECEVOIR**

**2012-02-46**

### **9.1. Vente pour non-paiement de taxes**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal, à transmettre au plus tard le 20 février 2012 au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par la liste, le cas échéant.

Adoptée

**2012-02-47**

### **9.2. Comptes à radier**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore radie des livres les comptes suivants, et les intérêts relatifs, pour cause de mauvaises créances :

<b><u>Numéro de compte</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Motif</u></b>
D1708	5,34 \$	Demande d'information
D2383	5,33 \$	Demande d'information

Adoptée

## **10. INSPECTION MUNICIPALE**

### **10.1. Travaux à autoriser**

Aucun sujet.

## **10.2. Véhicules municipaux**

### **10.2.1. Acquisition d'un camion de services**

2012-02-48

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit procéder à l'acquisition d'un camion de services afin de répondre aux besoins municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine l'acquisition d'un camion de services, modèle Pickup B4000 SE, auprès de Blais Mazda inc., au coût de vingt-quatre mille deux cent quarante-sept dollars et quatre-vingt cents (24 247,80 \$), incluant les taxes et les intérêts, payable en soixante (60) versements égaux et consécutifs, au montant de quatre cent quatre dollars et treize cents (404,13 \$).

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous documents relatifs à ladite acquisition et à l'engagement de crédit.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

2012-02-49

### **10.2.1.1. Achat d'accessoires**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

- **Camion de services**  
Achat de pneus d'hiver, incluant roues  
d'acier et l'installation 1 189,95 \$  
*Fournisseur : Garage Robert L'Heureux*
  
- Logo de la municipalité et bandes rouges,  
incluant l'installation 488,64 \$  
*Fournisseur : A. Lettrage Turgeon*

Adoptée

### **10.2.2. Dépôt de soumissions pour vente**

2012-02-50

#### **10.2.2.1. Camion de voirie GMC 1993**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-01-19, la municipalité publiait dans un journal diffusé sur le territoire ainsi qu'électroniquement sur le site LesPAC une annonce pour la vente du camion de voirie GMC 1993 ;

ATTENDU QUE les offres suivantes ont été reçues :

**PRIX**  
(excluant les taxes)

Centre du Pickup de Beauce	2 189,00 \$
Garage Julien Fontaine	2 850,00 \$
M. Louis-Philippe Bois	2 800,00 \$
M. Jean-Louis Bonneville	2 690,00 \$
M. Michel Marcoux	3 200,00 \$
M. Daniel Tanguay	1 600,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la vente du camion de voirie GMC 1993 à monsieur Michel Marcoux, au coût de trois mille trois cent soixante dollars (3 360,00 \$), incluant la TPS.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous documents relatifs à ladite vente.

Adoptée

**2012-02-51**

**10.2.2.2. Camion autopompe GMC 1967**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-01-19, la municipalité publiait dans un journal diffusé sur le territoire ainsi qu'électroniquement sur le site LesPAC une annonce pour la vente du camion autopompe GMC 1967 ;

ATTENDU QUE les offres suivantes ont été reçues :

**PRIX**  
(excluant les taxes)

Centre du Pickup de Beauce	1 189,00 \$
Garage Julien Fontaine	1 200,00 \$
M. Louis-Philippe Bois	2 300,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la vente du camion autopompe GMC 1967 à monsieur Louis-Philippe Bois, au coût de deux mille six cent quarante-quatre dollars et quarante-deux cents (2 644,42 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous documents relatifs à ladite vente.

Adoptée

**11. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

**11.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de janvier 2012.

**11.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances



pour le mois de janvier 2012.

## **12. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **12.1. Demandes du directeur**

Aucun sujet.

2012-02-52

### **12.2. Programme régional de sensibilisation pour les entreprises agricoles**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce comporte beaucoup d'entreprises agricoles telles qu'acériculteurs, éleveurs de bovins laitiers et boucherie, éleveurs de porcs, volailles et production d'œufs, culture de céréales, etc. ;

ATTENDU QUE ledit schéma de couverture de risques indique à l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activités de sensibilisation du public » en élaborant un programme régional de sensibilisation pour les entreprises agricoles ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a transmis gratuitement aux services de sécurité incendie du Québec une brochure d'information sur les risques d'incendie à la ferme «La prévention, je la cultive» afin de sensibiliser les entreprises agricoles ;

ATTENDU QUE les onze (11) directeurs incendie des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce sont en accord pour l'utilisation et l'application de ladite brochure ;

ATTENDU QUE pour la réalisation de l'objectif 1.5, une lettre de sensibilisation et un dépliant explicatif sur les risques d'incendie à la ferme seront envoyés à tous les propriétaires d'entreprises agricoles dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, incluant un sondage pour connaître leurs intérêts et leurs disponibilités pour une soirée d'information approfondie sur les risques d'incendie à la ferme dispensée par un ou des techniciens en prévention incendie ainsi qu'un maître électricien ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore est en faveur de l'adoption de la brochure d'information sur les risques d'incendie à la ferme sous l'appellation « La prévention, je la cultive » qui a été transmise gratuitement aux services de sécurité incendie du Québec.

QUE ladite brochure soit utilisée pour sensibiliser les entreprises agricoles du territoire afin de réaliser l'objectif 1.5 « établir une programmation d'activités de sensibilisation du public » du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

QUE le conseil autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à faire parvenir au ministère de la Sécurité publique une résolution indiquant la réalisation de l'objectif 1.5 dudit schéma.

Adoptée

## **13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2012-02-53

### **13.1. Remplacement au poste de secrétaire du comité**

ATTENDU QUE par la résolution 2011-11-369, la municipalité nommait madame Angèle Brochu, secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE madame Brochu a quitté son emploi le 28 janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore nomme madame Louise Chabot secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme et ce, en remplacement de madame Angèle Brochu, dont le mandat se termine en novembre 2013.

Adoptée

#### **14. CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

##### **14.1. Ronam Constructions inc.**

2012-02-54

##### **14.1.1. Recommandation de paiement no 8 révisé**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un troisième versement au montant de quatre mille trente-trois dollars et quatre-vingt-quatre cents (4 033,84 \$), représentant une partie du solde de la recommandation de paiement no 8 révisée transmise par Dominique Blais architecte, concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel à Ronam Constructions inc. au montant total de dix-sept mille trente-trois dollars et quatre-vingt-quatre cents (17 033,84 \$).

Adoptée

##### **14.2. Bibliothèque municipale/scolaire**

##### **14.2.1. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

2012-02-55

##### **14.2.1.1. Contrat d'exécution d'œuvre d'art**

ATTENDU QUE par la résolution 2011-11-374, une entente est intervenue avec trois (3) artistes sélectionnés pour soumettre une proposition relative à la conception et la reproduction, sous forme de maquette, d'une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée au Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QU'après étude des maquettes soumises, le comité ad hoc recommande la réalisation de la proposition de monsieur Roger Gaudreau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise monsieur Réal Turgeon, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, l'entente à intervenir avec Réalisations Sculpmédia inc. pour l'exécution par monsieur Roger Gaudreau d'une œuvre d'art à être incorporée ou insérée au Centre multifonctionnel et ce, en conformité avec la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, au coût total de trente-sept mille deux cent deux dollars et soixante-quinze cents (37 202,75 \$), incluant les taxes, payable selon les modalités établies à ladite entente.

Adoptée

## **15. CENTRE MUNICIPAL**

### **15.1. Ancien local de la bibliothèque**

2012-02-56

#### **15.1.1. Mandat en architecture**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet le réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE Dominique Blais, architecte, a fait parvenir une proposition de services en architecture à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de services en architecture concernant le réaménagement de l'ancien local de la bibliothèque, à Dominique Blais, architecte, au coût forfaitaire de sept mille trois cent cinquante-huit dollars et quarante cents (7 358,40 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 24 janvier 2012.

QU'un montant additionnel forfaitaire de deux mille sept cent cinquante-neuf dollars et quarante cents (2 759,40 \$), incluant les taxes, soit autorisé pour la transmission des informations aux entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs impliqués dans le projet, si nécessaire.

Adoptée

## **16. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

### **16.1. Asphalte recyclé - rues du Menuisier et du Soudeur**

Le conseil prend acte d'une pétition signée par des propriétaires ayant leur entreprise dans le parc industriel relativement à l'état lamentable des rues du Menuisier et du Soudeur.

### **16.2. Promesses d'achat**

2012-02-57

#### **16.2.1. Monsieur Luc Doyon**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Doyon, résidant à Saint-Lambert, a manifesté l'intention d'acquérir un terrain dans le parc industriel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé concerne le lot 3 173 617 au cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de cinq mille huit cent quarante pieds carrés et quarante-neuf centièmes (5 840,49 pi<sup>2</sup>) ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités suivantes s'appliquent à ladite acquisition :

- le prix de vente est fixé à cinquante-huit cents (0,58 \$) du pied carré, payable lors de la signature de l'acte de vente ;
- l'acte de vente notarié ainsi que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de vendre un terrain à

monsieur Luc Doyon, lot no 3 173 617 situé dans le parc industriel, au coût d'environ trois mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-huit cents (3 387,48 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2012-02-58**

### **16.2.2. Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc.**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. a manifesté l'intention d'acquérir un terrain dans le parc industriel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé concerne le lot 4 622 161 au cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de cent vingt-deux mille cent soixante pieds carrés et cinquante-huit centièmes (122 160,58 pi<sup>2</sup>) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé, le 29 novembre 2011, la municipalité de vendre au Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce Nord inc., à un coût moindre que le coût de revient, le lot 4 622 161 et ce, en vertu du quatrième alinéa de l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1) ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités suivantes s'appliquent à ladite acquisition :

- le prix de vente est fixé à vingt cents (0,20 \$) du pied carré, payable comme suit :
  - en deux (2) versements annuels égaux et consécutifs, sans intérêt, le premier versement devant être fait lors de la signature de l'acte de vente et le deuxième versement le même jour de l'année suivante, ou le remboursement en tout ou en partie s'il y a revente du terrain ;
- l'acte de vente notarié ainsi que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de vendre un terrain au Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc., lot 4 622 161 situé dans le parc industriel, au coût d'environ vingt-quatre mille quatre cent trente-deux dollars et douze cents (24 432,12 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **17. RECHERCHE EN EAU - SECTEUR OUEST**

**2012-02-59**

### **17.1. Honoraires professionnels - rédaction de notes techniques des trois (3) puits**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le paiement d'honoraires professionnels au montant de neuf cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quatre cents (996,84 \$), incluant les taxes, relativement à la rédaction de deux (2) notes techniques sur la capacité de production de trois (3) puits dans le dossier de la recherche en eau dans le secteur ouest de la municipalité.

QUE la présente dépense soit payée à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

## **18. BUDGET 2012**

2012-02-60

### **18.1. Assurances générales - renouvellement et prime**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. au montant de soixante-trois mille huit cent neuf dollars (63 809,00 \$), incluant les taxes, représentant une augmentation de trois pour cent (3%) pour la valeur des bâtiments et ce, pour l'année 2012.

Adoptée

### **18.2. Conditions salariales**

Sujet reporté.

2012-02-61

### **18.3. Subventions aux organismes à but non lucratif**

ATTENDU QUE par la résolution 2012-01-30, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale de deux (2) organismes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convient de hausser la contribution financière accordée au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison de trois (3) patineurs, pour la période de janvier à avril 2012.

QUE le conseil convient de verser à l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière inc. un montant supplémentaire de quatre mille cent dollars (4 100,00 \$), réparti comme suit :

- 600,00 \$ pour la création du nouveau logo «Expo St-Isidore» ;
- 3 500,00 \$ en remboursement d'une partie des dépenses d'Hydro-Québec pour les années 2010 et 2011.

QUE les présentes dépenses soient payées à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée



## **19. STATION D'ÉPURATION**

2012-02-62

### **19.1. Achat d'équipement**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou les travaux suivants pour la station d'épuration, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

- **Équipements**  
Palan électrique à chaîne KITO 4 288,57 \$  
incluant contenant à chaîne  
*Fournisseur : Allen Entrepreneur Général inc.*

Adoptée

## **20. ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de mesdames Louise Trachy et Louise Chabot relativement à la formation «Délimitation des districts électoraux municipaux» tenue le 20 janvier 2012.

2012-02-63

### **20.1. Reconstitution de la division en districts électoraux**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à une demande de reconstitution de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de reconstitution est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande à la Commission de la représentation électorale de transmettre à la municipalité de Saint-Isidore une copie certifiée conforme de la décision confirmant que cette dernière remplit les conditions pour reconduire la même division.

QUE la municipalité soumette à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la Loi.

Adoptée

## **21. DIVERS**

### **21.1. Autres questions**

Un citoyen questionne relativement à l'état de la situation des soins de santé sur le territoire. Monsieur le maire donne un résumé du dossier.

## **22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

**2012-02-64** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 50.

Adopté ce 5 mars 2012.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*